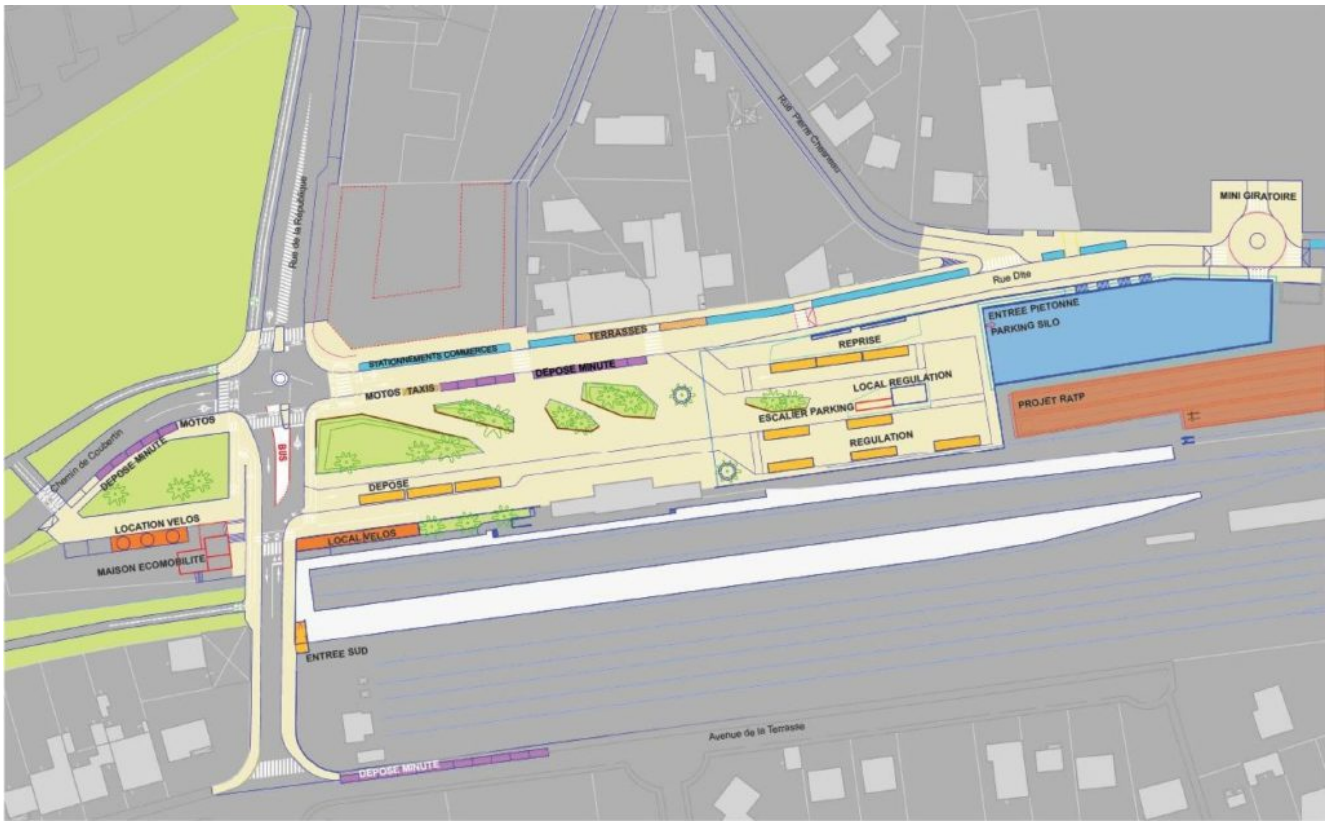
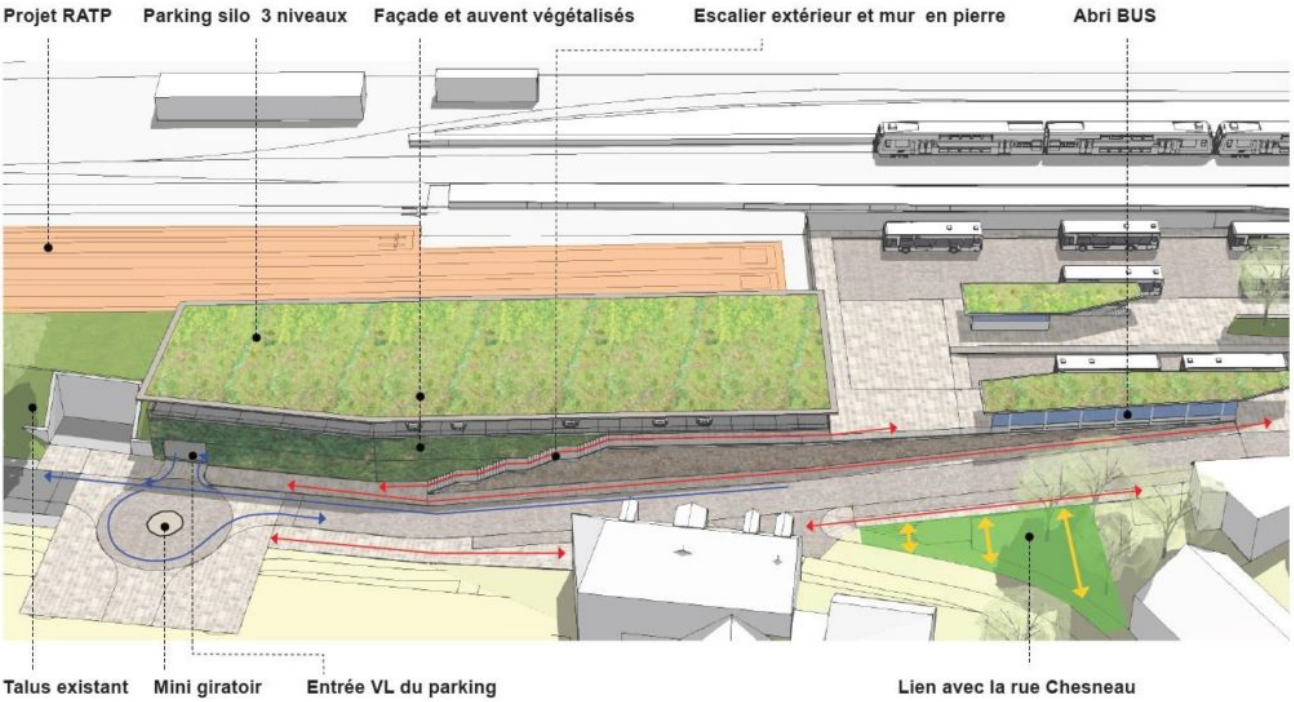
Comité de pôle : avis du collectif

Suite à nos sollicitations auprès d'IDFm, nous avons obtenu la reprise de l'étude du comité de pôle. L'objectif de cette étude est de mettre à jour l'étude Artélia de 2017.

Pour rappel, voici le schéma général de cette étude :



ainsi qu'un focus sur le parking :



Ces bases de travail on été rappelées lors d'une réunion de comité de pôle en mairie le 29/09/2022 en présence d'IDFm, la DDT78, le bureau d'études Artelia, de représentants de la commune dont M. le Maire et de représentants d'associations (Collectif pôle gare, Riverains RER B, COURB).

Nous avons exprimé le 12/10/2022 notre avis sur ces éléments : version PDF

Aménagement général

L'aménagement général (projet Artelia datant de 2016-17) ne traite aucun problème de sécurité de la zone du pôle gare, voire les accentue par rapport à la situation actuelle en ajoutant des croisements de circulations entre bus et piétons. Le projet proposé reste froid et non convivial. Les usagers restent dans une gare routière. Les aménagements paysagers sont plus que modestes.

A ce stade, rien ne prouve que ce projet, tant du point de vue urbanistique que commercial, paysager ou environnemental, est compatible avec la future OAP du front de gare, dont l'architecture n'est pas encore connue.

Il ne parait pas correspondre à l'évolution des besoins de mobilité (vélos, trottinettes, TAD, voitures autonomes, zones de recharge, etc) ni aux nouveaux besoins de cadre de vie avec des services de proximité (télétravailleurs, …) ou points d'étapes ou de repos arborés pour les randonneurs (crucial en période de canicule).

Plusieurs de ces points à améliorer ont déjà été signalés en 2018, lors de la dernière réunion de comité de pôle.

Circulation générale des bus

Les bus déposent leurs passagers à l'ouest de la gare et de ses entrées-sorties puis viennent se garer à l'est de celles-ci avec une reprise des passagers côté rue Ditte. De ce fait :

- On insécurise les déplacements piétons coupés par la circulation des bus, surtout devant la gare.

- On ne libère pas le parvis devant la gare pour le laisser entièrement aux piétons comme le suggérait d'ailleurs le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse dans un document d'étude de 2012 ci-dessous :

L'entrée de Coubertin : un carrefour dont la traversée doit être simplifiée :

Actuellement, près de la gare, l'entrée de Saint-Rémy nécessite un réaménagement :

- les voies sont très larges,
- les revêtements de sols sont viellissants,
- les traversées piétonnes sont compliquées,
- l'espace d'accueil de la gare est aménagé en dépôt de bus,
- les plantations sont décoratives et ne correspondent pas à l'image de la nature en ville.



Etat actuel

La proposition de projet prévoit :

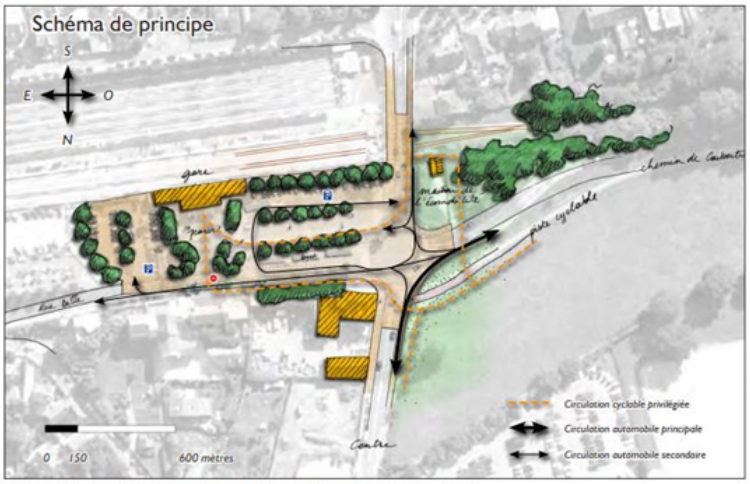
- *La place de la gare, très fréquentée, est traitée en matériaux nobles (pierre...) et uniformes.*
- *Le nivellement est simplifié en un glacis harmonieux et aisément praticable, dégagé des obstacles (jardinières...).*
- *La rue Ditte est inclue dans l'espace de la gare et est légèrement décalée vers le sud pour offrir des terrasses aux commerces qui font face à la gare.*
- *La délimitation des voies carrossables est soulignée par le fil d'eau (fig. 1) et des petits dispositifs de séparation (pierre possible également). (fig. 2)*
- *Le parvis de la gare est dégagé de la circulation automobile.*
- *Le dépôt de bus est positionné dans la rue Ditte via une contre-allée et les manœuvres s'effectuent sur le parking.*
- *Les stationnements de la rue Ditte sont déplacés près des voies du RER.*
- *L'accès au stationnement à l'est demeure inchangé.*



fig. 1



fig. 2



Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette - PNR de la Haute Vallée de Chevreuse - 2012

27

Extrait étude PNR 2012

La zone tampon des bus entre le carrefour et l'entrée route de Limours doit faire l'objet d'une étude de flux spécifique. Si plus de 1 bus s'engage dans la zone, le carrefour sera complètement congestionné. Actuellement, seule la rue de la République est bloquée, pas le carrefour.

Les bus sortant tous par la rue Ditte seront congestionnés devant le feu. Ce n'est pas le cas actuellement : les bus attendent au feu dans la zone de régulation.

Le flux des bus en direction de Limours est complexifiée. La future circulation imposera un passage par le carrefour pour faire ¾ de tour.

Parking semi enterré

Sachant que ce parking de 250 places remplacerait le parking zone bleue actuel (30 places), le parking payant (60 places) et le parking des agents de la RATP (20 places) soit environ 110 places, le solde de places réellement créées serait finalement de 140.

Si l'objectif de la municipalité est de réduire, voire faire disparaître, le parking du stade (120 places), **le bénéfice net du nombre de places créé serait de l'ordre de + 20 places** pour un investissement estimé à 8M€ en 2018, soit environ 400 000€/place supplémentaire et des travaux sur plusieurs années.

De plus ce sont tout de même 140 voitures supplémentaires qui matin et soir emprunteront la rue Ditte face à la gare dont la configuration actuelle ne permet pas une telle augmentation de trafic.

Les voitures sortant du parking ne pourront pas emprunter la rue Ditte à l'est de l'espace Jean Racine si celle-ci est en sens unique Est-Ouest. Elles seront donc obligées de prendre aussi la rue Ditte avec les bus en attente au feu ou la rue Chesneau.

Si le parking du stade est supprimé au profit du nouveau parking semi enterré, cela entrainera un déplacement du flux vers la gare et une congestion additionnelle ainsi qu' une augmentation de la dangerosité pour les piétons, cyclistes et trottinettes.

La suppression de ce parking fera disparaître les parkings de longue durée à coût réduit dans le centre-ville, également utilisés pour des usages autres que pour l'accès à la gare.

Le projet de parking est censé ne plus comporter qu'un niveau bas à -2m50 du niveau du parvis de la gare et un niveau supérieur. Nous ne comprenons pas de ce fait comment celui-ci peut être accessible à partir d'un futur rond point situé face à l'EJR puisque ce rond point est actuellement au niveau -5m00 environ.



hypothèses d'entrée si le niveau -2 disparaît

L'intégration de ce parking doit impérativement faire partie d'une étude d'impact environnementale globale couplée avec le projet de voies de garage 6/8/10.

Il est évidemment souhaitable que l'accès au parvis de la gare soit limité aux seuls véhicules transportant des PMR afin d'éviter les conflits entre le stationnement/l'opération des bus et taxis, le passage des piétons et liaisons douces et l'accès éventuel des véhicules privés. Nous pouvons noter que si la voie 10 n'était pas construite (demande des associations), les terrains « RATP » ainsi libérés **pourraient êtreaménagés à moindre coût pour la création d'une cinquantaine de places de parking aérien végétalisé** avec une sortie piétons directe vers l'EJR et le marché. Avec une conservation du parking du Stade, cela impacterait moins les circulations sur la rue Ditte. La végétalisation de ces places de surface permet de traiter l'aspect visuel.

Dépose minute

Des places de dépose minute sont indispensables :

- Route de Limours en direction des Molières, éventuellement rue de la Terrasse, en tenant compte de la refonte du croisement Route de Limours/Avenue Guy de Coubertin/Rue Henri Janin prévue par le Département,
- Chemin de Coubertin dans le sens vers Chevreuse,
- Rue Ditte plutôt côté nord puisque cette rue va devenir en sens unique entre le rond point de Vaugien et l'EJR et que, pour éviter que des véhicules empruntent la rue Chesneau, il vaut mieux que le minimum de véhicules tournent rue Ditte en venant des Molières.

Accès et gardiennage vélos

La circulation des vélos doit être prévue avec des mono pistes dans le sens de circulation des véhicules. Un enjeu majeur est de relier les pistes cyclables Est/ouest entre rue Ditte et le chemin de Coubertin. Dans le sens Nord/sud la circulation est aussi à définir.

L'emplacement et le dimensionnement du garage à vélo sécurisé est à revoir.

Autres moyens de transport

TAD, Voitures autonomes, bornes de recharges électriques sont à disposer dans le schéma.

Autres aménagements

Les associations réclament toujours la création d'un accès ouest aux quais dont la réalisation n'est pas dépendante des aménagements de la gare.

Il nous paraît important de redynamiser Saint-Rémy via ce quartier de la gare en :

- créant des espaces de convivialité, de détente ou d'attente, ombragés avec des bancs
- revégétalisant ces espaces pour un meilleur impact environnemental et paysager dans cette gare en entrée de la ville et du PNR
- prévoyant un dégagement de l'autre côté de la rue Ditte, pour accèder à de futurs emplacements de restauration avec terrasses,

Prévoir également :

– la signalétique pour le cheminement piétons,

– Un affichage clair des arrivées de RER, visible des chauffeurs de bus, et un

affichage des départs de bus,

– Des espaces dédiés pour des associations type AMAP, un espace d'information sur le PNR,

– un nouvel emplacement pour les casiers pick-up station qui génèrent des circulations de livreurs et de clients sur le parvis de la gare (parfois livreurs en contre sens des bus)

– Une zone plus discrète pour les poubelles (actuellement à côté de l'accès direct du quai 2 et du souterrain)

En conclusion,

Le constat est que le projet tel que présenté aggrave les problèmes de sécurité et de circulation dans le périmètre de la gare. Il priorise la circulation des bus et ne traite pas les autres moyens de transports ni les déplacements sécurisés des piétons. En termes de places de parking, le coût du parking souterrain semble démesuré en regard du petit nombre de places réellement crées. Enfin, la dissociation avec le projet de voies de garage occulte les impacts cumulés des deux projets notamment sur le plan hydraulique. D'évidence une étude d'impact environnementale globale est nécessaire.

Exprimez-vous sur l'évolution des abords de la gare

donnez votre avis dans le forum sur les thèmes suivants :

- Les circulations douces
- La circulation des véhicules
- Les commerces et lieux de vie

sur le périmètre autour de la gare :



Aujourd'hui, lorsque l'on arrive à Saint-Rémy-lès-Chevreuse en empruntant notre cher RER B, la première image que l'on a de St Rémy se résume à un espace bitumé encombré par une noria de bus RATP et de voitures qui déposent ou emportent des voyageurs. La seule perspective visuelle est celle d'un café sans attrait particulier de l'autre côté d'une rue très circulante. Même pas une signalétique sympa pour indiquer l'office du tourisme…Pas très glamour tout cela. La seule envie est de quitter cette zone à haute teneur carbone

Et pourtant…Pourtant , Saint-Rémy-lès-Chevreuse n'est pas qu'une gare terminus de RER et un carrefour routier ! Saint-Rémy-lès-Chevreuse est la Porte du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse de réputation Nationale. Saint Remy a du Charme, a une histoire… mais bien cachés, réservés aux connaisseurs…

Et si l'on proposait à nos élus et à Ile-de-France Mobilités propriétaire du domaine des terrains jouxtant la Gare, des idées pour changer cette situation et rendre St Rémy attractive pour le visiteur sortant de la Gare?
Rendre la sortie de la gare attrayante, sympathique avec un espace arboré sans circulation d'automobiles ou de bus, avec une perspective visuelle donnant envie d'aller visiter le centre de St Rémy pour découvrir son église du XI Siècle, son lavoir et son parc en bordure de l'Yvette. Un espace « Gare » avec quelques commerces de proximité et en particulier un Café avec une vraie terrasse extérieure qui donne envie de s'arrêter pour souffler un moment au calme après ou avant son voyage en RER.

Le Collectif Pôle Gare vous propose à vous St Rémoises et St Rémois, à vous tous qui aimez la Ville de St Rémy les Chevreuse de nous adresser vos idées et suggestions pour faire de la gare de St Rémy un Nouvel Espace de vie et de convivialité.

Le Collectif donne son avis sur la ligne 18

Le Collectif émet un avis négatif à toute partie du projet de Ligne « L18 » fragilisant la ligne sud du RERB.

Plus explicitement, tout élément de ce projet :

- *Qui remet en cause la possibilité de stocker des trains RERB supplémentaires sur le ' »hub » industriel de Massy-Palaiseau. En cela le Collectif est opposé au blocage pour ce long chantier des terrains CEMEX (OA12 p168/440 de* L18_DAE_Volet_F_Annexes_oct 2017.pdf, soit le volet F-14*) initialement prévus pour 5 voies de garage RERB supplémentaires.*
- *Qui impose ainsi le déplacement de voies garages du RERB en bout de ligne, loin des véritables besoin et surtout de toute maintenance, alors que la prochaine décennie sera marquée par un matériel en fin de vie et un nouveau matériel de remplacement en rodage et « déverminage ».*
- *Qui dénature et dégrade, avec ce déplacement, la fin de ligne RERB à Saint-Rémy dans le Parc Naturel Régional de la vallée de Chevreuse.*
- *Qui entraînerait des travaux précipités, compte-tenu des risques de catastrophe déjà annoncés par le sinistre du 12/06/2018 en sortie de la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.*

Enquête Ligne 18

Rapport du Commissaire Enquêteur

Des conclusions qui sont loin d'être à la hauteur de nos attentes.

Le commissaire enquêteur reconnait que sur l'ensemble des observations analysées, celles des Saint-Rémois étaient unanimement opposées au projet. Pourtant son avis est favorable au dossier présenté par la RATP !

Les réactions sont bien prévues !

> *Archivé : Rapport enquête RATP*

Article de la Mairie

Le commissaire enquêteur a proposé au Maître d'Ouvrage (RATP) les **deux recommandations** suivantes :

- recommandation n° 1 : associer étroitement la ville, les associations, les services du PNR et les riverains aux décisions concernant la partie visible

du mur de soutènement le long de la voie 4T et le choix entre les deux variantes d'insertion (mur ou talus)
- recommandation n° 2 : désigner pendant la durée des travaux un collaborateur permanent à vocation de médiateur pour faciliter la concertation nécessaire.

Après ces deux recommandations, le commissaire enquêteur a émis un**avis favorable à l'ensemble du projet de la RATP**, notamment à la création de 3 nouvelles voies de garage et à l'allongement de la voie 4T, assorti des **deux réserves**suivantes :

- réserve n°1 : tous les appareils de voie à réaliser dans le cadre du projet devront être équipés de dispositifs de nature à réduire les bruits mécaniques et les vibrations.
- réserve n° 2 : la réalisation de l'accès du public à la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse côté route de Limours, est sans relation avec le projet de création des voies de garage et doit être entrepris au plus tôt.

- Rapport Commissaire (partie sans Scans)
- Rapport-Enquete-publique-CONCLUSIONS (Scan)
- Rapport-Enquete-publique-complet (Scan)

Avis du Collectif rendu sur le dossier d'enquête publique de la RATP

Voici la position du collectif inscrite au registre de l'enquête publique le 15/02 en 3 avis (n° 173, 174 et 175) compte tenu de la taille limite :

1. Collectif – Avis sur le projet de création de voies de garage
2. Annexe 1 : 180129_RATP Anomalie Intégration séq 3

3. Annexe 2 : 180129_RATP Anomalie Intégration séq 2

Avec le lien vers la vidéo référencé dans l'avis:

Réunion d'information à l'Espace Jean-Racine

VOTRE AVIS COMPTE

Cette réunion (cliquer sur le lien pour l'invitation) a rassemblé ce lundi 29 janvier plus de 250 personnes à l'Espace Jean-Racine venue s'informer sur l'enquête publique qui se terminera le 16 février au sujet du projet RATP en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Après plus de deux heures de réunion, de questions-réponses et d'avis partagés, le Collectif espère que chacun pourra mieux appréhender les enjeux de cette enquête.

Nous laissons d'ores et déjà à disposition sur le lien ci-dessous le prospectus qui était distribué avec les points-clefs présentés, en incitant chacun à **se demander comment et si la RATP a cherché à EVITER- REDUIRE et COMPENSER les impacts de son projet au regard des avantages réellement attendus.**

Cliquer ici : la présentation de lundi 29/01 à l'espace Jean Racine

Cliquer ici : Prospectus n°3 enquête publique janvier 2018

Encore une fois votre avis compte. N'oubliez pas de le faire connaître à l'enquêteur, en mairie ou même sur le lien du site d'enquête :

~~Cliquer ici: lien vers le site d'enquête (enquête terminée)~~

Source video : http://www.saintremyenvironnement.fr/projetratp.html

http://polegaresaintremy.fr/cms1/wp-content/uploads/2018/02/02_Projections.mp4
Les différents bruits du train en circulation :

Côté Nord (Rue Ditte) :

http://polegaresaintremy.fr/cms1/wp-content/uploads/2018/01/04_nuisance-rerB-côté-nord-circulation-de-trains.m4v
Côté Sud :

de nuit :

http://polegaresaintremy.fr/cms1/wp-content/uploads/2018/01/06_la-nuit-presentation-video.m4v



En plus d'exprimer à l'enquêteur vos remarques sur ce projet vous pouvez soutenir notre combat contre ce projet en l'état en signant sur notre appel à financement participatif sur le lien :
10 € pour stopper le projet d'extension de voies de garage à Saint-Rémy

Lien vers les détails sur cette enquête

Elections Municipales 2017 – avis des candidats sur le projet RER-B

Elections Municipales 2017 – Résumé des entretiens, échanges et communications sur le Projet RER-B

Ces dernières semaines les associations 'Collectif-Pole-Gare-Saint-Rémy' et 'Riverains RER-B Saint-Rémy' ont rencontré et échangé avec les candidats, ainsi qu'analysé leurs communications, pour obtenir leurs avis et leurs positions sur ce projet.

Pour cela nous avons travaillé avec une liste de questions qui leur a été transmise.

- **NOTA 1** : ayant appris tardivement la constitution de la liste PNQV, nous n'avons pu avoir de rencontre ; notre questionnaire a été transmis mais nous n'avons pas de retour au jour de première publication.
- **NOTA 2** : nous comptons mettre à jour cette page autant que nécessaire si de nouveaux éléments ou correction nous venaient de toute liste. **Ainsi, n'hésitez pas à revenir la consulter**.
- **Nota du 01.12:** nous ajoutons plus bas les réponses reçues depuis de la liste 'PNQV'

Légende des retours :

- ***SREM****= liste « St-Rémy-En-Marche » conduite par D.Dufrasnes*
- ***SRT****= liste « St-Rémy-Toujours » conduite par JL.Binick*
- ***LILA****= « Liste d'Intérêt Local pour Avancer » conduite par D.Bavoil*
- ***PNQV****= liste « Pour Notre Qualité de Ville » conduite par A. PLANCQUEEL-BECKER*

L’ordre des réponses ne reflète que la chronologie de nos rencontres.

QUESTION 1 – Phase 1

Etes-vous prêts à exiger des dispositifs acoustiques à l’état de l’art (ex: tapis anti-vibratiles, aiguillages à cœur mobile,…) pour toute liaison (aiguillages) nouvelle ou existante afin de réduire les nuisances sonores et vibratoires dues aux mouvements des trains supplémentaires ?

- ***SREM*** *: (Cf. tract n°4 & n°5) nous demanderons à la RATP l’utilisation d’aiguillages de dernière génération et de tapis anti-vibratiles, et que tout soit arrêté la nuit. Nous ferons établir une carte des bruits dès le début de mandat [Note du Collectif : ‘ne pas oublier les existants’ – Cf. Motion proposée en 2016-juin évoquée ci-dessous].*

- ***SRT*** *: Nous nous engageons à négocier ardemment avec les représentants de la RATP pour obtenir les dispositifs acoustiques dernière génération pour toute nouvelle liaison, afin de réduire les nuisances sonores et vibratoires. Nous procéderons également à une requête concernant les liaisons (aiguillages) existantes.*

- ***LILA*** *: OUI – Il faut exiger de la RATP tous les dispositifs permettant de réduire les nuisances sonores. De plus, vis-à-vis des dégradations occasionnées par les travaux,* ***la mairie aurait dû faire****, avant le début des travaux,* ***un référé préventif****. Il faut le faire d’urgence.*

- ***PNQV*** *: Oui. Madame le Maire a initié une première réunion avec la Direction de l’exploitation et les riverains de la Gare en 2016, ce qui ne s’était jamais produit auparavant. Chacun a pu s’exprimer et le Maire s’est positionné fermement face à la RATP afin de limiter les nuisances relatives à l’état du matériel existant. Elle continuera donc à porter les demandes des membres de l’association Riverains RER B afin d’améliorer la qualité de vie à proximité des voies. En ce domaine, la volonté de notre équipe est caractérisée notamment par la participation en son sein d’un adhérent actif dans l’association.*

QUESTION 2 – Phase 2

Etes-vous prêts à vous engager publiquement, au côté des associations, pour défendre les alternatives au choix de St Rémy auprès de la RATP et du STIF // des élus territoriaux, Essonniens, le maire de Massy en particulier // de nos députés ?

- ***SREM*** *: [voir tracts n°4]*
 - *Notre liste peut déjà compter sur le soutien de notre député et notre sénateur*
 - *Notre volonté est de travailler avec les autorités compétentes, les élus concernés et les associations pour étudier des alternatives et obtenir des réponses de la part de la RATP à l'avis de l'autorité environnementale qui nous est favorable.*

- ***SRT*** *:*
 - *Nous interviendrons auprès des autorités politiques concernées pour faire entendre les voix des St Rémois à l'issue de l'enquête publique et en prenant soin de bien réitérer les préoccupations exprimées à l'issue de l'étude d'impact Rail Concept, notamment sur la question des voies 10 et 4T.*
 - *Nous demanderons, au STIF et à la Région, l'organisation d'une réunion publique en présence de Valérie Pécresse pour faire valoir les intérêts et les préoccupations des St Rémois à l'égard de ce dossier et inviterons aussi la presse locale pour s'en faire le relais.*

- ***LILA*** *: OUI – Il faut relancer une vraie négociation en s'entourant de tous les acteurs (département, Parc Naturel, Communauté de Commune, maires des villes avoisinantes ou impactées, élus nationaux, ..) , comme cela s'était fait avant 2014. [Cf. 'Programme']:*
 - *Nous renouerons le dialogue interrompu par la majorité sortante.*
 - *Nous associerons à la démarche de la commune le Collectif Pôle Gare, le PNR (Parc Naturel Régional), la CCHVC (Communauté de communes), le département et les villes environnantes*
 - *Nous ferons des contrepropositions et ne tomberons pas dans une opposition stérile.*

- ***PNQV** : Oui. Il est évident que ce dossier est primordial pour préserver le caractère si particulier de notre ville, porte de la Vallée de Chevreuse. Une décision a été prise au conseil d'administration du STIF pour réaliser ces voies, malgré le travail effectué par la Municipalité de l'époque, à travers une contre expertise. La seule alternative aujourd'hui, riche de notre expérience, c'est de travailler sur une faille de leur dossier : l'environnement qui doit être défendu lors de l'enquête publique.*

QUESTION 3 – Phase 2

Etude d'impact RATP: Suite à l'avis de l'Autorité environnementale pointant les zones floues, êtes-vous prêts à engager des études pour disposer d'une vraie contre-expertise?

- ***SREM** : Oui, tout de suite*
- ***SRT** : Oui, il nous paraît essentiel de procéder à une contre-expertise technique du point de vue des nuisances sonores et vibratoires/ environnementales et de la démarrer au plus tôt compte-tenu du calendrier de l'enquête publique ; sous réserve de pouvoir solliciter l'expertise compétente dans les délais impartis et à un coût raisonnable pour la commune*
- ***LILA** : OUI pour faire immédiatement appel aux expertises Techniques et Juridiques. Aller en justice s'il le faut avec arguments techniques, avocats compétents et 'réseau'*
- ***PNQV** : Tout à fait. Il est à noter que, pour emporter l'annulation des voies de retournement, c'est justement une étude d'expertise technique qui avait permis de prouver qu'une partie du projet n'apporterait pas d'efficacité supplémentaire à l'amélioration du trafic. Donc il est évident que nous débloquerons une ligne budgétaire pour faire réaliser une nouvelle contre expertise « environnement » pour défendre le cadre de vie de Saint-Rémy dans la mesure du possible. Nous nous appuierons sur l'avis motivé et indiscutable de l'Autorité environnementale pour défendre*

les intérêts de Saint-Rémy et ce dans les plus brefs délais car l'échéance est très serrée.

QUESTIONS 4 & 5 & Motion – Phase 2 – Enquête Publique et Rappel de la motion proposée en juin 2016

Pour ces deux questions, suite à un premier échange nous les avons complétées en renvoyant un courrier rappelant le contenu de la motion proposée en juin 2016 par le Collectif. Cliquer sur le lien pour plus d'information sur cette motion. Les réponses étant parfois combinées, nous les avons regroupées.

- **Question 4**:
 - Pouvez-vous préciser votre **position** sur ce projet : nombre voies, défense de l'environnement (sonore et visuel) en particulier pour les riverains ?
 - Complément concernant la **motion** de juin 2016: Une fois en place à la mairie, êtes-vous prêt à défendre à minima une telle motion (réactualisée) et soutenir son approbation en conseil municipal ?
- **Question 5**:
 - Pour l'**enquête publique**, envisagez-vous d'exprimer au commissaire enquêteur la position de la municipalité ?

- ***SREM**:*
 - *Les candidats ont entendu l'opposition des St-Rémois : Notre volonté est de travailler avec les autorités compétentes, les parlementaires qui nous soutiennent et les associations pour étudier des alternatives, obtenir de la RATP des réponses à l'avis de l'Autorité Environnementale et des avancées sur le respect du cadre de vie et l'aménagement de l'espace autour de la gare [Voir Tract 5, § 'Pour un projet de gare acceptable et adapté à la commune']*
 - *[Complément **concernant la motion**] Nous souhaitons toutefois préciser que nous sommes entièrement en accord avec les objectifs mentionnés, concernant notamment la limitation du*

nombre de voies. [Voir encadré en bas du lien à cliquer '20171105 réponses SReM sur motion']

- *[Complément sur l'**enquête publique**] Nous avons aussi prévu de demander un entretien avec le futur commissaire enquêteur pour exposer la politique de la municipalité.*

- ***SRT** :*
 - *Point crucial à notifier : La Mairie n'a pas vocation (de par son statut officiel) à émettre un avis sur la voie 4T et la 10 en tant que tel, ni à se substituer à l'action ou à l'avis de la population.*
 - *En revanche, il est de notre ressort de faire preuve de pédagogie et de clarté auprès des St Rémois sur ce dossier ultra technique. Aussi, nous nous engageons à concentrer les efforts nécessaires en matière de communication et de sensibilisation auprès des St Rémois en amont, pendant et en aval de l'**enquête publique**.*
 - *Il ne s'agit en aucun cas de rentrer en guerre ouvertement contre la Région ou le STIF, mais bien de faire en sorte que ce projet soit géré au mieux et dans des proportions raisonnables pour l'ensemble des partie*
 - ***Concernant la motion** : Nous mettrons la motion souhaitée à l'ODJ, sous réserve qu'elle soit rediscutée en amont sur la base des termes des dernières mises à jour (cf. dernières publications).*

 - *Quoiqu'il en soit, nous nous engageons surtout à examiner, à l'issue des résultats de l'enquête publique et à réception des avis des autorités (PNR, police de l'eau, inspecteur des sites, ABF) si un recours s'avère être pertinent et ce bien avant le redémarrage des travaux*

- ***LILA** :*
 - *Nous ne sommes pas dans l'opposition stérile, mais ferons systématiquement des contre-propositions. La création de 2 voies 6 & 8 semble un compromis acceptable, mais pas de voie 10, ni de voie 4T.*
 - ***Concernant la motion** : OUI nous la défendrons et la ferons voter en Conseil Municipal*
 - ***Pour l'enquête publique**: OUI – Nous ferons la 'comm', les*

réunions publiques et la publicité médiatique pour que le maximum de St-Rémois et d'habitants de la Vallée participent à cette enquête publique. La municipalité donnera également au commissaire enquêteur son avis.

- ***PNQV** : Il est important à ce stade du projet, de faire valoir la position des Saint-Rémois notamment par une nouvelle motion du conseil municipal co-rédigée avec les associations. Par ailleurs, sauf le fait qu'au-delà de la voie « légaliste » qui pourrait rapidement se révéler une lutte du pot de terre contre le pot de fer, la Municipalité est prête à s'associer à des actions citoyennes résolues, voire à les susciter et à donner l'écho nécessaire au dossier via un plan de communication s'appuyant sur les médias locaux et nationaux.*

QUESTION 6 : Parking de 380 places semi-enterré à côté de la gare

Ce parking, en face de l'espace Jean-Racine, parait démesuré : quelle est votre position sur ce point ?

- ***SREM** :*
 - *il faut ce parking pour accompagner les bâtiments à construire (Cf. contrainte des « Logements sociaux ») mais…[Cf Tract n°4] nous veillerons à ce que cela soit bénéfique aux St-Rémois, ne grève pas nos capacités d'investissement et que les prix restent raisonnables et avantageux pour les résidents. Concernant les flux nous demanderons aux intercommunalités de mettre en place des parkings de regroupement sur leur territoire et certainement de penser à des systèmes de navettes… des mesures du trafic seront faites pour configurer le nouveau centre-ville – une étude de contournement (le terrain des sœurs) sera étudiée.*
 - *[Complément] Comme nous l'avons exprimé ces derniers jours nous souhaitons surtout travailler en étroite relation avec les autres communes de la CCHVC, de l'arrière pays de Limours et la région pour étudier la possibilité de mettre en œuvre de parkings*

de concentration et permettre le rapatriement des usagers de ces parkings à la gare par un système de navettes électriques ou d'autres moyens de transport non polluant.

- ***SRT*** *: Le besoin de tant de places n'est pas clair. Cependant, le département a déjà pris une position de principe favorable pour subventionner cet aménagement, cela va donc être difficile de faire reculer ce projet. Toutefois, nous nous engageons à publier et à détailler spécifiquement les points mentionnés dans l'étude ARTELIA sur la question du nombre de stationnements. Nous veillerons aussi scrupuleusement à la prise en compte de l'optimisation de la gestion des flux de circulation autour de la gare (rue Ditte et rue Chesneau) et plus largement sur les grands axes du centre-ville.*

- ***LILA*** *:*
 - *Il y a un problème de trafic (flux de voitures).*
 - *Donc « NON à ce parking surdimensionné et occasionnant une densification du trafic », mieux vaut des parkings relais, sur les communes voisines, avec navettes (avis déjà partagé avec la CCHVC) [Voir 'Programme']*
 - *Nous sommes très inquiets sur le reste à charge de ce projet de parking (investissement au détriment d'autres) ; il faut une contre-expertise financière*
 - *Concernant l'étude Artelia, Artelia doit reprendre son étude car les postulats sont remis en cause (parking 380 places, 4 voies de garage). Mais des choses intéressantes sont à prendre en compte dans cette remise à plat.*
 - *Le Parking du stade doit être conservé et embelli*
 - *[Voir aussi Tract n°3] 'Maintenir les parkings du centre-ville'*

- ***PNQV*** *:*
 - *Quel est l'objectif de ce parking relais ? Ce parking relais permettrait de libérer les places de stationnement en centre-ville couplé à la mise en place d'une politique tarifaire favorable aux Saint-Rémois. Dans cette étude de faisabilité, le nombre de 380 places est inférieur au nombre de places aujourd'hui utilisées par les rabattants venant des autres villes qui pollue non seulement le centre-ville mais également nos quartiers. Ainsi,* ***la création***

d'un parking enterré intégré au paysage et en même temps dans le nouveau fonctionnement des abords de la gare serait bénéfique pour le confort de tous et la redynamisation du centre-ville où nous pourrions enfin nous garer sans problème*. Il y a cependant deux conditions à la création de ce parking :*

1. *intégration parfaite dans le paysage pour ainsi valoriser St Rémy porte d'entrée de la Vallée de Chevreuse*
2. *pas de répercussion financière sur la ville pour un parking utilisé par des extérieurs.*

- *L'étude de faisabilité, comme son nom l'indique, permet de savoir si tout cela est faisable en terme de fonctionnement avec tout le confort nécessaire notamment pour les piétons et cyclistes ; si tout cela est faisable pour valoriser les commerces en face de la gare, pour améliorer le trafic à l'intersection de la rue de la République et de la rue Ditte etc. Il prend également en compte des espaces de dépose minute, un garage sécurisé pour les vélos, l'accès au centre-ville, et à la maison de l'écomobilité etc. L'étude de faisabilité étant réalisée.*
- *Il reste à trouver les financeurs en 2018 pour ensuite concevoir le projet. Tous les acteurs des déplacements seront consultés lors de l'élaboration du projet car la prise en compte des usages est primordiale dans sa réussite.*

L'Autorité environnementale rend un avis sur la 2ème étude d'impact

de la RATP

En juin 2017, la RATP a redéposé une étude d'impact sur son projet à Saint-Rémy-lès-Chevreuse auprès du CGEDD.
L'**Ae** a donc rendu fin septembre son avis sur la 2ème étude d'impact de la RATP.

- Les avis de l'Autorité environnementale
- L'avis sur la 2ème étude d'impact de la RATP:
 - lien sur notre site
 - Lien sur le site **Ae**

Cet avis très détaillé est nécessaire à la RATP avant de lancer en 2018 l'enquête publique sur son projet et elle devra apporter des réponses aux remarques faites. Nos actions reste donc absolument pertinentes et nécessaires.

Car des remarques il y en a tout autant que pour son premier dépôt (Cf. notre message ici sur le 1er avis).

Par exemple :

- Phase 2 et 1 déjà lancée : les « deux ensembles de travaux appartiennent à un même projet » et le découpage nuit à la clarté du dossier.
- Solutions alternatives : demande d'expliciter les raisons pour lesquelles d'autres sites n'ont pas été retenu, notamment Massy,
- Etudes acoustiques : toujours insuffisant malgré un renforcement du dossier par la RATP (qui prétend toujours qu'il n'y aura pas d'aggravation de nuisances), demande de clarifier et d'inclure toutes les sources (claquements et crissements).
 L'**Ae** rappelle que des législations différentes s'appliquent pour la circulation des trains et pour les trains garés (bruits de voisinage, moins permissive).
- Le parking relais : l'étude d'impact soit modifiée en conséquence si nécessaire

Nous regrettons de n'avoir toujours pas pu obtenir cette 2ème Etude d'Impact de la part de la RATP, contrairement à la première étude de fin 2016 que la RATP avait fournie (mais après que l'Ae ait rendu son avis). Nous n'avons donc pu essayer de déchiffrer nous-même les études acoustiques évoquées par l'**Ae**.

La presse en parle : Toutes les Nouvelles 78

Conférence de Presse le 12/04/2017

La gare d'entrée du Parc naturel de Chevreuse transformée en annexe du site industriel de Massy

Suite à la décision du STIF du 22 mars (20170322 – Délibération ph2 – N143-144R-SD-RERBSud) :

- approuvant le projet de la RATP de créer cinq nouvelles voies de garages à Saint-Rémy-lès-Chevreuse,
- ceci en dépit des demandes d'alternatives et des projets initiaux permettant de placer à Massy ces cinq voies,
- ceci pour prioriser les travaux de la ligne 18 sur l'aménagement du l'épine dorsale' que constitue le RER B,

le collectif **« Pôle gare Saint-Rémy«** et ses associations membres ont organisé une **conférence de presse mercredi 12 avril** à l'auberge *Au Bord du Lac* de Saint-Remy-les-Chevreuse

Nous avons présenté à cette occasion le projet de la RATP et les différentes actions que nous avons prévu d'engager.

- Support du communiqué : 20170412-RERB-Saint-Rémy-Info Presse
- Extraits de la Conférence réalisés et publiés par l'EPAC le 26 Avril 2017
- Vidéo montrant les bruyances actuelles :
 - SR Départ Train -côté Nord.
 - SR Départ Train -côté Sud

Concrètement, une plainte va être déposée auprès du procureur de la République à l'encontre de la RATP pour infraction au code de l'environnement et un recours auprès du tribunal administratif pour défaut d'étude d'impact.

Par ailleurs, nous avons annoncé que nous ne participerons pas aux ateliers de concertation sur les aménagements paysagers proposés par le STIF et la RATP, ateliers que nous estimons contre-productifs et hors-sujet pour traiter les demandes du Collectif.

Des articles ont été publiés sur cette Conférence dans :

- « Toutes les Nouvelles » édition de Rambouillet : 20/04/2017 article
- « Le Républicain de l'Essonne » édition : 20/04/2017 article
- « Le Parisien«


LE PARISIEN ÉCO

Le Parisien

Saint-Rémy-lès-Chevreuse | RER B | travaux | Gare

Saint-Rémy-lès-Chevreuse : un recours contre les futures voies de garage du RER B

Île-de-France & Oise > Yvelines > Saint-Rémy-lès-Chevreuse | Laurent Mansart | 01 mai 2017, 18h42 | 0

Création Association « Riverains RER B Saint Rémy »

En réaction à l'arrivée du projet RATP et aux travaux engagés, des riverains du RER B se sont regroupés et ont créé l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Bienvenue à cette nouvelle association.

C'est désormais la 10ème association membre de notre Collectif et ses représentants participent au Comité de Pilotage de notre Collectif.

Contact : riverainsrerb@gmail.com

17-04-04 Communiqué Riverains_Pôle Gare

Association « Riverains RER B Saint Rémy »

Depuis 2003, les opérateurs de la ligne B du RER n'ont de cesse de concentrer les voies de stationnement et de retournement en bout de la ligne sud. Ce faisant, ils donnent la primeur aux considérations techniques d'exploitation sur le cadre et les conditions de vie des résidents riverains.

Déjà, dans les années 2000, les saint-rémois se sont mobilisés pour faire échec à l'installation incongrue d'une station de lavage.

- Constatant un crescendo de nuisances et de pollutions sonores, visuelles et vibratoires, subies au quotidien par les riverains en lien avec l'exploitation de la gare, de jour comme de nuit,
- Constatant que les travaux que chacun peut observer aujourd'hui en fond de vallée s'inscrivent dans une vaste opération de concentration de voies de stationnement/retournement des rames SNCF/RATP en gares de Saint Rémy-lès-Chevreuse et de Robinson,
- Considérant que cette opération est éminemment contestable eu égard aux densités d'habitation en bouts de lignes et, pour ce qui concerne les saint rémois, au caractère exceptionnel du site de Saint Rémy, de la haute vallée de Chevreuse et du Parc Naturel Régional qui en forme l'écrin,
- Constatant que l'opération, par son ampleur, par son impact sur les conditions de vie des riverains, sur les paysages du fond de vallée et sur les patrimoines donne lieu à un déploiement ferroviaire incongru en gare de Saint Rémy

Des riverains du RER B à Saint Rémy-lès-Chevreuse se sont regroupés et ont créé l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Ainsi, ils entendent, en lien avec les collectivités territoriales, avec les collectifs constitués, avec les initiatives citoyennes et associatives, se donner les moyens d'enrayer un processus de dégradation des conditions de vie en Haute Vallée de Chevreuse, dans le respect des exigences environnementales, paysagères et patrimoniales d'un site exceptionnel aux portes de la capitale.

Constitués en personne morale, ils appellent tous les acteurs concernés, notamment la municipalité de Saint Rémy-lès-Chevreuse, le « Collectif pôle gare », l' « Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse » et à tout un chacun, résident ou visiteur, à apporter leur soutien à la démarche de l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Marie-Louise Cariou	*Yves Darcourt Lézat*	*François-Marie Bréon*	*Frédéric Meyer*

Membres fondateurs

Contacts

- Marie-Louise Cariou Présidente
- Yves Darcourt Lézat Secrétaire Général

riverainsrerb@gmail.com

A noter : « Toutes les Nouvelles » a salué cette création dans son édition du 12/04/201 : TLN Rambouillet 170412p23

Vers Toutes-les-Nouvelles